

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



## SYNDICAT DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A ET B

Paris, le 19 avril 2022

L'année 2022 est marquée par les élections professionnelles et le syndicat JUSTICE CGC entend réaffirmer sa volonté de défendre le statut des greffiers qui actuellement est dévalorisé alors que la présence de nos collègues est plus que primordiale au sein de nos juridictions. Cette revalorisation ne peut que passer par des mesures catégorielles fortes.

### REVOIR LES PERSPECTIVES DE CARRIERE

#### **Création du corps de greffier assistant du contentieux**

Nous revendiquons la création d'un corps de « **greffier assistant du contentieux** » en catégorie A. Cela permettra aux magistrats de se recentrer sur leur fonction de dire le droit et de supprimer tous les intervenants extérieurs, en commençant par les assistants de justice et les juristes assistants. Nous demandons un recrutement sur concours à un niveau BAC +3 et une passerelle spécifique pour une intégration à la magistrature.

#### **Fin du statut d'emploi de greffier fonctionnel**

En effet, ce statut nous a été présenté comme une révolution avec un objectif de permettre aux greffiers principaux d'avoir une évolution de carrière et de rémunération. Depuis sa création, ce statut d'emploi n'attire pas nos collègues. Chaque année, ce sont **des centaines de postes qui restent vacants**. Et pour cause, nos collègues, chefs de greffe notamment, ont perdu leur NBI tout en gardant les mêmes responsabilités. A peine sont-ils avantagés par un IFSE plus important. Ces postes sont en réalité des sièges éjectables.

## Gestion cohérente de la carrière

Actuellement, nos carrières sont largement dépendantes des magistrats alors qu'ils ne sont même pas nos supérieurs hiérarchiques directs. Nous voulons **la suppression de l'avis** des chefs de juridiction ou de cour pour les mutations, les avancements, les demandes de congé formation. Les magistrats n'ayant pas à régir nos droits individuels.

## ETRE REMUNERE AVEC DECENCE

L'accroissement des responsabilités et de la technicité de nos métiers nous incitent à réclamer une meilleure rémunération. Cela passe par des mesures fortes telles que :

- ▶ **la revalorisation des grilles indiciaires** de tous les greffiers car celle-ci sont indignes et ne sont pas à la hauteur des responsabilités et des compétences des greffiers
- ▶ **la refonte totale des NBI attribuées aux greffiers** avec la prise en compte de la particulière technicité de certaines fonctions et la suppression notamment de son alignement entre greffier placé et adjoint administratif placé
- ▶ **l'augmentation de l'indemnité d'astreinte** de 50€ à 100 € au même titre que les magistrats
- ▶ **l'augmentation de l'aide d'installation** des personnels de l'Etat (AIP) à 10000€

## ENCOURAGER LA MOBILITE

Le ministère a de plus en plus de mal à recruter et surtout à fidéliser ses agents sur des postes peu attractifs (certains départements ou territoires d'outre mer, certains départements de région parisienne ou de province). Nous proposons notamment :

### De rendre la mobilité attractive

Nous demandons dans un premier temps que soit **élargi aux fonctionnaires le dispositif d'accompagnement renforcé à la mobilité** mis en place par la Chancellerie pour les magistrats (affectation d'une durée minimale de 3 ans sur le ressort de la CA de Cayenne ou une juridiction de Mayotte avec en contre partie une affectation assurée à l'issue sur un poste choisi par l'agent). Un tel dispositif pourrait alors être élargi à d'autres régions.

### De faciliter l'installation

Dans certains zones, nos collègues n'arrivent pas à se loger décemment ni à concilier leur vie personnelle et professionnelle. Nous voulons que le budget relatif au **logement pour les fonctionnaires** de ce ministère soit doublé. Des dispositifs de garde d'enfants doivent être développés (accueil préférentiel dans des structures, **aide financière au paiement des frais de garde**, en dehors des aides interministérielles insuffisantes).

De plus en plus de collègues, sous la pression de la hiérarchie et alors qu'ils exercent leurs fonctions dans un contexte de pénurie constante, présentent des troubles psychiques qui peuvent conduire au burn out. La seule réponse de notre ministère est d'annoncer des plans d'actions jamais appliqués sans véritable politique de prévention. La souffrance au travail est bien réelle dans les services judiciaires et nous ne cessons de dénoncer cette inaction.

### **Mettre en œuvre une politique de prévention des risques psycho-sociaux**

Nous voulons que ce ministère mette en œuvre un véritable plan de lutte contre les risques psycho-sociaux. Nous réclamons, entre autres :

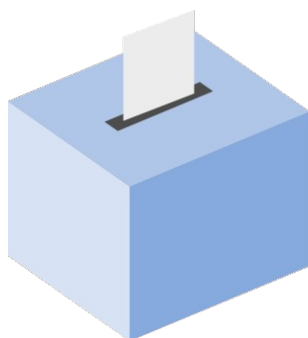
- ▶ l'octroi de véritables moyens pour la prévention des risques psychosociaux (augmentation des budgets de formation et de prévention)
- ▶ le développement des partenariats avec des acteurs extérieurs en lien avec cette problématique (médecine de prévention, acteurs de la santé)

### **Mettre un terme à la pénurie de greffiers**

Plus que de recruter des contractuels, nous exigeons des recrutements pérennes, une meilleure anticipation des départs en retraite avec par exemple l'affectation en surnombre de greffiers lors des mouvements.

**Si vous souhaitez contribuer à l'amélioration de nos conditions de travail et au développement de nos perspectives de carrière**

**VOTEZ JUSTICE CGC**



Pour le bureau

Elise COMPANY  
Secrétaire générale